



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SLO/1
29 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA SLOVAQUIE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 11	2
II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS RETIRÉS	12 - 16	4
III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ	17 - 24	
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	25 - 29	7
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Slovaquie (1997-1999)		9

INTRODUCTION

1. Au cours du premier semestre de 1996, les priorités pour le premier cadre de coopération pour la Slovaquie ont fait l'objet de consultations au sein du Gouvernement slovaque et avec plusieurs institutions privées. Les problèmes relatifs à la mise en valeur des ressources humaines en relation avec le développement socio-économique du pays ont été examinés avec la participation du PNUD dans le cadre de la préparation du rapport national sur le développement humain.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Au début du processus de transition des pays d'Europe centrale et orientale, l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque avait engagé des réformes radicales visant l'économie de marché. L'effet de ces réformes et la désintégration des marchés du bloc soviétique se sont fait plus lourdement sentir en Slovaquie qu'en République tchèque parce que son industrie était plus fortement orientée sur l'Europe orientale. De surcroît, la division de l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque a forcé la Slovaquie à mettre en place de nouvelles structures administratives, ce qui a exigé d'importants efforts et des dépenses considérables. Le resserrement de la productivité qui a suivi, parallèlement à l'accroissement rapide du chômage, ont abouti à une forte baisse du niveau de vie. Le déclin économique amorcé en 1990 s'est approfondi en 1991, mais s'est légèrement ralenti les années suivantes. L'année 1994, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) à 4,8 % en termes réels, a été la première année de redressement économique tandis qu'en 1995, le PIB atteignait un taux remarquable de croissance de 7,4 %. L'opposition grandissante aux réformes a forcé les gouvernements successifs à soigneusement équilibrer la nécessité d'accélérer ces réformes et le besoin de leur maintenir un soutien populaire en amortissant leurs conséquences sociales. L'objectif stratégique du Gouvernement est de mettre en place des fondations qui permettent de parvenir d'ici à l'an 2000, ou au plus tard à l'an 2010, à des performances économiques et à un niveau de vie comparables à ceux des pays les plus développés d'Europe. À cette fin, la Slovaquie souhaite devenir membre à part entière de l'Union européenne.

3. Eu égard aux domaines prioritaires auxquels s'intéresse le PNUD en matière de développement humain durable, la situation nationale est résumée ci-après.

Gouvernement

4. Les changements politiques de 1989 ont été suivis par la mise en place d'une société démocratique pluraliste exigeant de nouvelles structures politiques et administratives. Les transformations en matière de gouvernement ont d'abord eu lieu dans le contexte de la République fédérale tchèque et slovaque, puis après 1993, dans celui de la République slovaque indépendante, laquelle a eu besoin de ses propres structures administratives, séparées de celles de la République tchèque. L'État et ses institutions ont subi depuis lors de profondes transformations. La démocratie parlementaire a été instituée en 1993 et la division entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire a été fermement inscrite dans la Constitution comme dans les institutions publiques et

la société. Par ailleurs, les autorités locales ont fait l'objet de réformes et une nouvelle structure territoriale et administrative est en cours de mise en place. En qualité de membre associé de l'Union européenne et en vue d'en devenir membre à part entière, le pays a engagé un vaste programme de réforme des organes et procédures régissant l'application de la législation ce qui constitue un défi essentiel à relever par le Gouvernement et le peuple slovaques.

Niveau de vie et éradication de la pauvreté

5. Toutes les couches de la société ont été affectées d'une façon ou d'une autre par la restructuration économique en cours depuis 1989. Dans l'ensemble, la transition de l'économie planifiée à l'économie de marché s'est traduite pour commencer par une chute d'environ 22 % du revenu réel par habitant. Mais l'an passé, la situation s'est stabilisée. C'est pour les agriculteurs que le coût de la vie a le plus augmenté, surtout parce que les dépenses de ce groupe portent en majeure partie sur des biens non alimentaires, ceux dont les prix se sont accrus le plus rapidement. Toutefois, si la transition a eu des effets négatifs sur les revenus d'une grande partie de la population, il ressort du rapport national sur le développement humain que la pauvreté réelle n'a augmenté que légèrement, soit de 1,8 % en 1988 à 2,8 % en 1992. Ce sont les foyers monoparentaux, les familles nombreuses et certaines jeunes familles qui sont les plus affectés. En bref, si certaines couches de la société slovaque connaissent la pauvreté, il ne s'agit pas d'un phénomène social largement répandu.

Emploi et moyens durables de subsistance

6. Le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché s'est traduit dans le pays, en particulier en 1990 et 1991, par une forte baisse de l'emploi. L'économie slovaque était particulièrement vulnérable parce qu'elle dépendait fortement des échanges commerciaux avec les pays membres de l'ancien Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et que son industrie reposait sur les semi-produits dépendant fortement de l'importation de matières premières. L'économie slovaque a tout particulièrement souffert du rétrécissement de l'industrie des armements, des achats soviétiques de biens occidentaux au lieu des biens d'équipement slovaques après la fin des années 80 et des barrières commerciales imposées par l'Union européenne aux exportations slovaques, notamment aux produits sidérurgiques. Par la suite, ces problèmes ont été aggravés par une chute générale de la demande intérieure, par l'inflation et du fait que la production locale n'était pas compétitive.

7. Dans le même temps, le marché du travail a subi d'importantes transformations structurelles. Il n'y a plus que 996 800 personnes travaillant dans le secteur public, tandis que le nombre de personnes travaillant dans le secteur privé était passé à 1 183 500 en juillet 1996. Il y a actuellement en Slovaquie 2 180 300 personnes employées en tout, dont 54 % dans le secteur privé et 46 % dans le secteur public. La croissance des emplois que l'on espérait en provenance du secteur privé a été lente à se matérialiser. Il y a néanmoins des signes encourageants et le marché du travail semble se stabiliser, stimulé par une politique active du gouvernement en matière d'emploi, exécutée de diverses façons, notamment avec des programmes de création d'emplois, de recyclage et d'emploi de personnes ayant besoin de soins spéciaux.

Environnement

8. L'environnement et le développement durable n'ayant pas été pris en considération pendant la période d'économie planifiée, la pollution avait atteint de telles proportions en 1989 qu'elle posait une grave menace pour la santé publique. En particulier, l'accent mis sur l'industrie lourde s'ajoutant au gaspillage d'énergie avait abouti à des volumes excessifs de déchets, des demandes croissantes d'énergie et d'intrants matériels et la détérioration de l'environnement en général. Les changements politiques survenus après 1989 se sont accompagnés d'une prise de conscience de la nécessité de sauvegarder l'environnement. En foi de quoi, le Gouvernement a créé un Ministère de l'environnement et s'est maintenant doté d'une politique écologique très battante. En 1992, le Gouvernement a adopté le concept de suivi de l'environnement sur le territoire de la République slovaque, en même temps qu'un système intégré d'information sur l'environnement. Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'autres importantes réunions internationales, une politique et un programme nationaux d'action en matière d'environnement ont été adoptés. Un important programme de gestion de l'environnement a été mis en place et ses résultats commencent à se faire sentir.

Sexospécificités

9. La Slovaquie compte 5,4 millions d'habitants, dont 2,77 millions, soit 51,3 %, sont des femmes. Elles constituent 42,3 % de la population active et la majorité d'entre elles travaillent à temps plein.

10. Le Gouvernement a pour politique de viser l'égalité entre les sexes, en particulier en matière d'emploi. Il favorise une augmentation du nombre de femmes occupant des postes de gestion, dans des secteurs tels que l'éducation et la santé. Mais la situation des femmes aux postes de direction varie suivant les secteurs. En règle générale, elles sont plus nombreuses aux postes de cadres moyens de gestion. Quatorze pour cent des membres du parlement sont des femmes.

11. Quoique la Slovaquie ait ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que l'égalité entre hommes et femmes soit stipulée dans la Constitution, il subsiste des différences de traitement entre les sexes. Les rémunérations des femmes, par exemple, sont en moyenne de 10 à 15 % inférieures à celles des hommes.

II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS RETIRÉS

12. Le premier programme de pays (DP/CP/SLO/1) ne portait que sur la période 1994-1996, puisqu'en 1992 et 1993, le PNUD offrait son aide à la Slovaquie dans le cadre du programme de l'ancienne République tchèque et slovaque, lequel n'avait pas fait l'objet d'une évaluation lorsque le premier programme de pays pour la Slovaquie a été préparé, parce que le Gouvernement n'avait pas estimé que cela soit approprié.

13. Depuis janvier 1993, 15 projets ont été approuvés pour la Slovaquie dans les domaines suivants :

/...

a) Restructuration de l'économie, promotion des investissements et soutien aux entreprises privées; les projets les plus réussis ont porté notamment sur le développement du tourisme;

b) Amélioration de la gestion et mise en valeur des ressources humaines.

14. Il n'y a pas eu d'examen à mi-parcours vu la courte durée du programme de pays 1994-1996, mais l'expérience acquise au cours de ce premier programme de pays peut se résumer comme suit : la plupart des 15 projets étaient de relativement faible envergure : les budgets de six des projets étaient chacun inférieurs à 30 000 dollars, les budgets de cinq des projets se situaient chacun entre 50 000 et 100 000 dollars; quatre autres projets avaient des budgets supérieurs à 100 000 dollars, le budget du projet le plus important se montant à 200 000 dollars. Le montant total des ressources de base étant limité, ce nombre de projets relativement important s'est traduit par une fragmentation du programme dont la gestion a été d'autant plus difficile. Fin 1995, 23 % des fonds alloués avaient été dépensés. L'on a donc estimé que les projets du premier cadre de coopération devraient être moins nombreux.

15. Les rapports sur les activités de projet ont été réalisés au niveau national, mais il n'y a pas eu d'évaluation systématique PNUD/Gouvernement de l'impact et de la qualité des projets, ce qui signifie qu'au cours de la période du premier cadre de coopération, il faudra consacrer suffisamment d'attention au suivi conjoint des projets, à l'examen et à l'évaluation de leur impact.

16. L'exécution du premier programme de pays a été assurée au niveau de l'agence et au niveau national. L'on a ainsi acquis suffisamment d'expérience et de capacités pour justifier une exécution totalement nationale du programme. Pour certains services précis, l'appui de l'agence restera utile, mais prendra la forme de soutien offert en qualité d'agent d'exécution associé.

III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

17. Le premier cadre de coopération a pour objectif global de promouvoir le développement humain durable en favorisant le secteur privé, notamment en assurant la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises et la gestion de l'environnement. Les préoccupations relatives aux spécificités seront prises en compte dans tous les domaines de coopération. Les aspects prioritaires de ce premier cadre de coopération sont résumés ci-après.

Développement du secteur privé

18. Développement des petites et moyennes entreprises. L'évolution des principaux centres urbains et de leurs alentours directs suscitée par la transition a abouti à une augmentation des disparités entre les régions en termes d'emplois et de revenus. Un des instruments les plus importants pour stimuler l'emploi et la croissance économique dans les régions est la promotion d'un secteur privé local florissant de petites entreprises industrielles, commerciales et exportatrices. Le PNUD aidera à mettre en route dans ce domaine un projet pilote qui sera complété par le soutien du projet régional pour les petites et moyennes entreprises basées en Roumanie.

19. Assistance aux activités de soutien à la transition à l'économie de marché, en particulier eu égard à la gestion des ressources humaines, aux programmes d'éducation et au transfert de connaissances aux industries essentielles.

L'appui du PNUD aidera à consolider la capacité qu'a le pays d'attirer des investissements privés.

Gestion de l'environnement

20. Quoique beaucoup de progrès aient été accomplis dans le domaine de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, il faut poursuivre les actions destinées à consolider les capacités, à exécuter les activités de Capacités 21 et à appuyer la réalisation des activités financées en Slovaquie par le Fonds pour l'environnement mondial. Le PNUD mettra l'accent dans ses activités de soutien sur l'introduction et l'application d'écotechnologies et sur l'examen et l'ajustement des législations, réglementations et normes slovaques en matière d'environnement, compte tenu de la volonté du pays d'adhérer à l'Union européenne.

Autres domaines

21. La Slovaquie devrait être très prochainement admise à l'Organisation de coopération et de développement économiques, c'est pourquoi elle a l'intention de se préparer à jouer un rôle de plus en plus important dans les relations économiques internationales pour participer ultérieurement à la coopération pour le développement. Le PNUD aidera donc à mettre en place les capacités requises dans le domaine des négociations économiques et de gestion de l'assistance au développement.

22. Les priorités résumées ci-dessus, au coeur desquelles figure un développement humain durable axé sur la personne humaine, reflètent la volonté du Gouvernement d'instaurer une politique de progrès économique rapide durant une période de transition à laquelle il a consacré des ressources financières et humaines considérables. L'appartenance locale du programme sera renforcée par l'exécution nationale des projets.

23. Les possibilités de coordonner la coopération pour le développement sont limitées du fait que le pays ne reçoit de l'aide que de quelques sources, les plus importantes étant l'Union européenne, l'Agency for International Development des États-Unis, la Banque mondiale, le Gouvernement allemand et le British Know How Fund. De surcroît, plusieurs donateurs offrent leur aide directement au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et aux institutions culturelles ou scientifiques, sans passer par les pouvoirs publics. Le Gouvernement assurera la coordination, chaque fois que cela sera possible et souhaitable.

24. Pour ce qui est de l'impact potentiel de la coopération offerte par le PNUD, l'appui fourni dans le cadre du programme précédent au développement de l'industrie touristique, avec la composition d'un manuel à l'intention des investisseurs étrangers et la formation offerte aux maires, a été perçu comme une importante contribution. En raison du peu de temps d'opération du programme, il est difficile d'évaluer quel en sera l'impact global. Assurer un impact positif à

la coopération future va exiger de choisir judicieusement les projets et sous-projets.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Exécution

25. Le mode normal d'exécution des projets assistés par le PNUD en Slovaquie sera national, même si l'on s'assurera, suivant les besoins, les services des agences spécialisées des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour certaines composantes et certains postes budgétaires spécifiques. L'on offrira aux responsables nationaux de la gestion et des finances des projets une formation appropriée à la tenue des comptes et aux procédures de compte rendu afin d'assurer le respect des exigences y relatives.

26. Le programme sera exécuté essentiellement au moyen de deux projets composites : a) développement du secteur privé, avec assistance aux petites et moyennes entreprises et b) gestion de l'environnement. Les deux projets seront exécutés au niveau national. Le directeur de projet bénéficiera de l'aide d'un comité directeur qui examinera les activités spécifiques devant être appuyées dans le contexte des critères d'ensemble spécifiés dans les descriptifs de projet. L'on aura recours au besoin aux services offerts par le programme des Volontaires des Nations Unies, le Programme de transfert de connaissances par l'entremise des nationaux expatriés, le Programme de services consultatifs à court terme des Nations Unies et la coopération technique entre pays en développement, sous réserve de la disponibilité des fonds requis.

27. L'office sous-régional du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) assurera son soutien au programme, en étroite consultation avec l'unité chargée par le gouvernement de la coordination au sein du Ministère des affaires étrangères. Un fonctionnaire local d'administration de programme du PNUD sera responsable de la gestion quotidienne des activités (programme et finances).

Suivi, examen et compte rendu

28. Les projets feront l'objet d'un examen pour faire en sorte de les doter de jalons et de cibles et d'une orientation visant l'obtention de résultats. Les progrès feront l'objet de suivi conformément aux exigences du PNUD, à savoir que les rapports d'activités et des rapports d'évaluation des résultats des projets seront préparés tous les ans, ou tous les semestres pour les projets de plus courte durée ou bien si cela s'avère nécessaire, les rapports d'achèvement seront préparés à la fin des projets et les rapports techniques suivant les besoins, le tout faisant l'objet de visites de suivi et de réunions d'examen tripartites.

/...

Mobilisation de ressources

29. Vu le peu de ressources dont dispose le PNUD, il faudra s'efforcer de continuer à mobiliser des ressources supplémentaires sous forme de participation aux coûts de tierces parties ou de fonds d'affectation spéciale. Le Gouvernement envisage aussi une contribution supplémentaire de participation aux coûts.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA SLOVAQUIE (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	1 244	
TRAC 1.1.1	166	Affectation immédiate au pays
TRAC 1.1.2	De 0 à 66,7 % de TRAC 1.1.1	Cet ordre de grandeur est présenté uniquement à des fins de planification initiale. L'affectation effective dépendra de la disponibilité de programmes de haute qualité. Toute augmentation de ces ordres de grandeur dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	540	Conformément à la décision 95/23, paragraphe 19.
AFPP/AST	43	
Total partiel	1 993 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	74	
Fonds de promotion d'un développement durable	-	
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds d'allocation spéciale et autres fonds	-	
Total partiel	74	
TOTAL	2 064 <u>a/</u>	

a/ Non compris les ressources disponibles au titre de TRAC 1.1.2, qui font l'objet d'une allocation au plan régional en vue d'une utilisation au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; et TRAC = objectif d'affectations des ressources de base.
